



EcoLogic

REP ASL

WEBINAIRE
ADHERENT

10 juillet 2024

CAMPAGNE DÉCLARATIVE DU S1 2024

Ouverture ce lundi 8 juillet de la campagne déclarative du 1er semestre 2024 (pour les adhérents en déclaration semestrielle uniquement).

→ jusqu'au 30 août 2024.

Besoin d'aide ?

👉 Consultez nos guides d'aide aux déclarations (tutoriels de déclaration) qui sont disponibles dans votre espace adhérent, rubrique « documentation ».

👉 Sur ce même espace sont aussi disponibles les barèmes en vigueur par filière.

👉 Contactez notre service dédié declaration@ecologic-france.com

Connectez-vous à votre espace adhérent :
<https://producteur.ecologic-extranet.com/>

Regardez le tutoriel vidéo : comment déclarer vos mises sur le marché
: <https://www.youtube.com/watch?v=eqSmTvoMK5M>



POINTS CLÉS DE LA FILIÈRE

Adhésion : 1540 adhérents représentants en 2023 35 kt de cat1 (vs 38kt 2022) et 95 kt de cat2 (vs 86kt 2022). **Liste des adhérents [sur notre site](#)**. Relance des retardataires & **[suivi des dossiers de signalement](#)** aux pouvoirs publics; **[radiation des adhérents](#)** n'ayant pas fait leur déclaration; audit des adhérents.

Collecte : réseau de 1230 magasins, 1774 déchèteries, 230 lieux de pratique; 470 tonnes collectées en 2022, réel 7 463 t fin 2023. 2 650t à fin avril 2024 (déclaration réemploi encore partielle)

Réparation = Labellisation Bonus Repar cycle lancée (200 labellisés, 680 en cours). Préparation campagne communication grand public.

Réemploi : 639 ESS référencés. 155 t réemployées en **2022 &** 4410 t en 2023; démarrage picking pour réutilisation sur les centres de regroupement. Campagne de promotion **[plateforme e-emploi](#)** de mise en relation détenteur/bénéficiaire

Logistique & Traitement : déploiement DROM-COM (démarrage en Martinique, Guadeloupe) , appel d'offre 2024-2027 finalisé.

R&D : GT modulation 2025 finalisé, planification GT d'éco modulation 2026, caractérisation, expérimentation collecte mutualisée avec Jouet en déchèterie, et Textile en magasin; analyse du 3eme appel à projet R&D finalisée.

Communication : Poursuite « Entrez dans l'ARRRENE », préparation campagne fin de saison mer, préparation campagne de communication S2



OBJECTIFS DE LA FILIÈRE À HORIZON 2027

RESPECTER LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Collecte

25% ASL1 / 35% ASL 2

44 000t

Réemploi

14% ASL1 / 5% ASL 2

10 000t

Traitement

Tx recyclage hors réemploi :

62% ASL1 / 50% ASL 2

34 000t

17 000t en recyclage

RESPECTER LES AUTRES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Fonds réemploi** de 5% des contributions pour acteurs ESS
- **Fonds réparation** et autres 93 M€
- **Modulation** (impact encore marginal des bonus)
- **Etudes réglementaires** (gisement, recyclabilité...)

BUDGET MAÎTRISÉ, AVEC FRAIS DE FONCTIONNEMENT OPTIMISÉS



FOCUS SUR LES METTEURS EN MARCHÉ RÉCALCITRANTS

724 entreprises en cours d'adhésion dont :

- 120 lettres recommandées avec accusé de réception stipulant la non-conformité
- 16 entreprises signalés aux pouvoirs publics
- 40 suppressions d'IDU pour absence de déclaration

Les Sanctions prévues par la LOI :

Absence de déclaration : Amendes de 1500 à 7500€ par produit

Défaut de mentions obligatoires comme l'identifiant unique : amendes allant jusqu'à 30000€

Rétroactivité de l'écocontribution au 1^{er} février 2022



DISPOSITIF DE COLLECTE

Entièrement financé par les éco contributions



Déchèteries **1774**



Acteurs de l'Economie Sociale & Solidaire (ESS) **639 points**



Distributeurs **1230 points**



Lieux de pratique, club **50 points**

Liste des points de collecte

Faites enlever vos ASL par Ecologic gratuitement en contactant producteurs-nouvellefilieres@ecologic-france.com



APRÈS LA COLLECTE



-----> Réemploi par les acteurs de l'ESS (exemple : zone réemploi en déchèterie)



Centre de tri



6 sous flux pour les ASL

- Cycles
- Métaux Ferreux
- Métaux Non Ferreux
- Plastiques
- Autres ASL (caoutchouc...)
- Douilles usagées



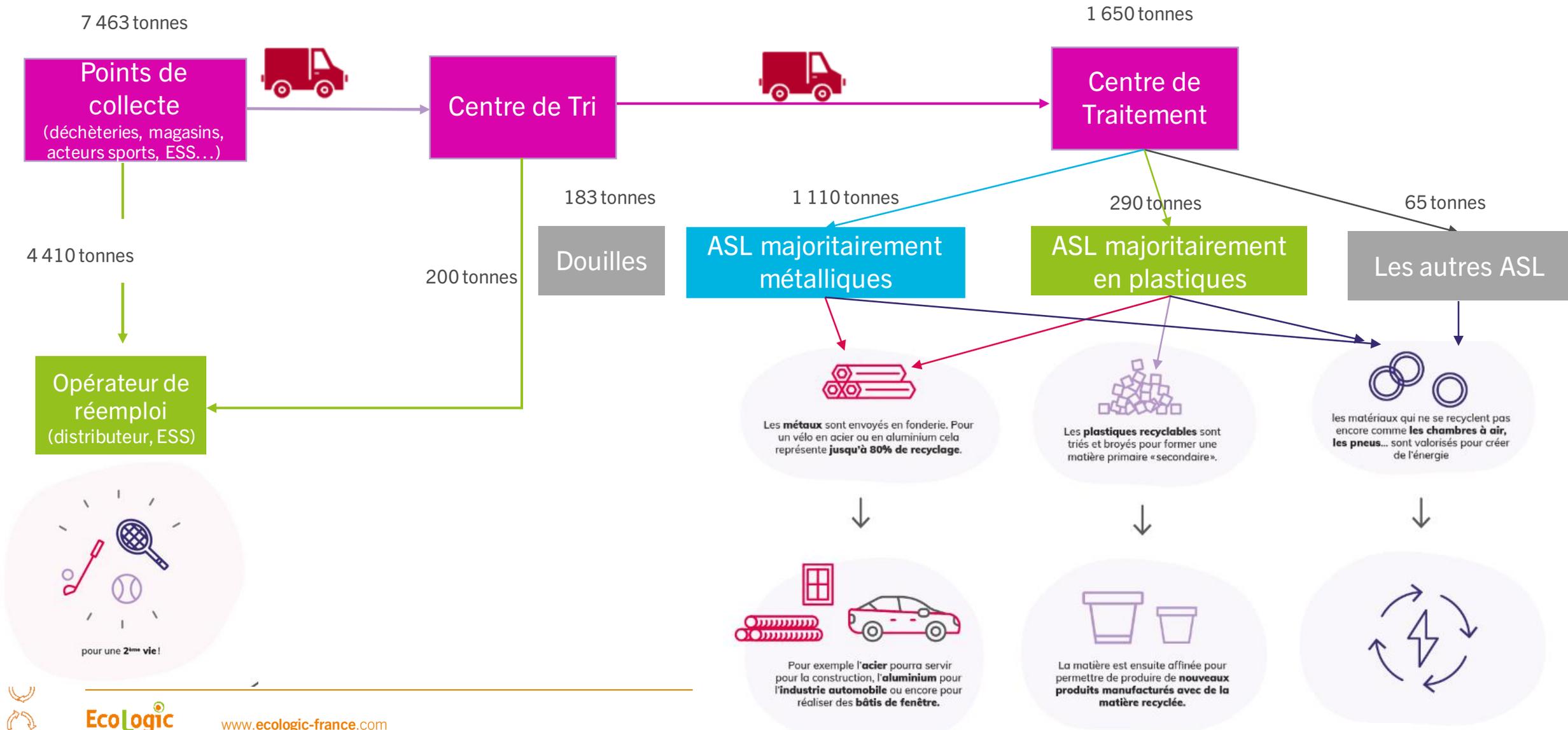
Centres de traitement



Recyclage ou valorisation énergétique



LE SCHÉMA OPÉRATIONNEL DE LA COLLECTE - 2023



1

L'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'ÉCO-CONTRIBUTION ASL – CATÉGORIE 1

Pour rappel



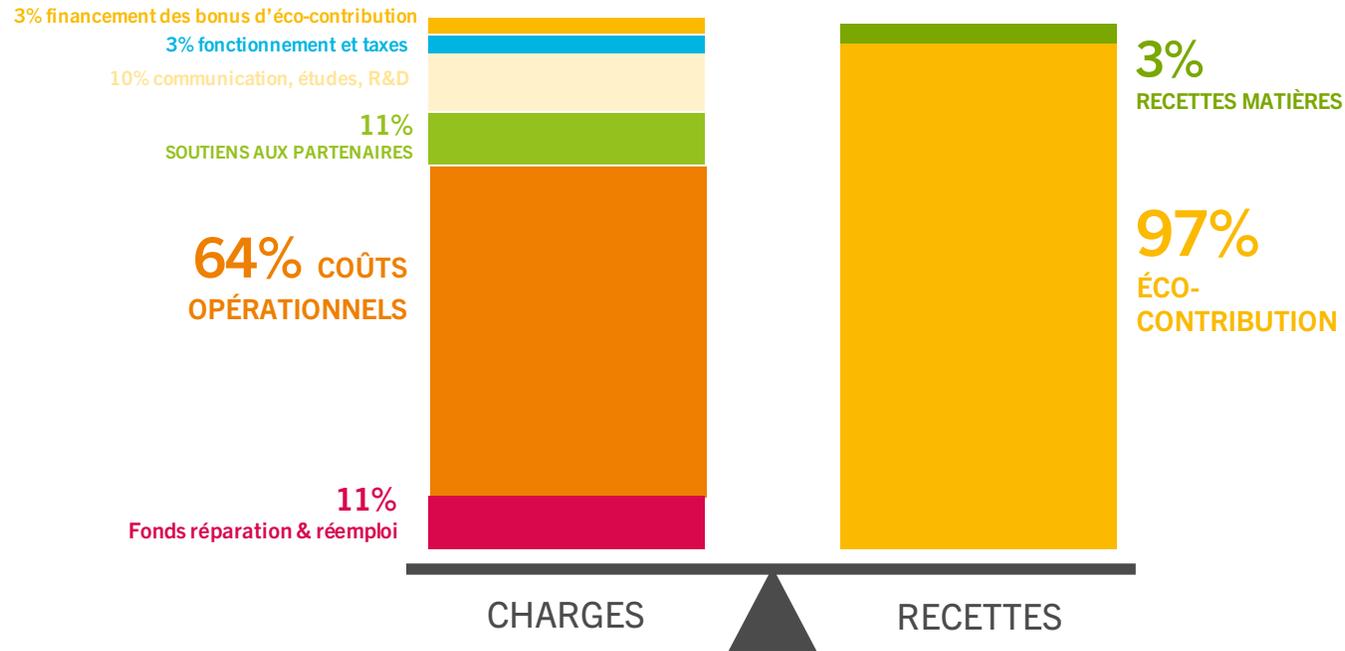
L'ÉCO-CONTRIBUTION DÉPEND :

- de l'éco-organisme
- du type de produit
- de l'éco-conception
- des quantités mises en marché
- du taux de retour
- des coûts opérationnels et des prix matières
- des montants des fonds
- des autres montants imposés dans le Cahier des charges (com, redevance Ademe...)



L'ÉCO-CONTRIBUTION ASL – CATÉGORIE 2

Pour rappel



L'ÉCO-CONTRIBUTION DÉPEND :

- de l'éco-organisme
- du type de produit
- de l'éco-conception
- des quantités mises en marché
- du taux de retour
- des coûts opérationnels et des prix matières
- des montants des fonds
- des autres montants imposés dans le Cahier des charges (com, redevance Ademe...)



POINT SUR LES BARÈMES

- **Barème standard**
- **Barème modulé** => modulation du barème standard sur une liste de produits définie
- **Barème simplifié** => barème pénalisant pour les petits producteurs ne connaissant pas le poids de leur produit (principalement vendeurs tiers)
- **Barème forfaitaire simplifié** => barème pénalisant et forfaitaire, adapté aux spécificités des détaillants importateurs ne connaissant pas les quantités importées

BARÈME ASL 2022 NON ECOMODULÉ + BARÈME 2023 NON ECOMODULÉ + BARÈME 2024 NON ECOMODULÉ + PROJET 2025 NON

CATÉGORIE	SOUS CATÉGORIE	FAMILLE	PRECISIONS	CODE BARÈME	BARÈME 2022	Barème 2022 Révisé a posteriori	Barème 2023 HORS MODULATION	Barème 2024 HORS MODULATION	PROJET Barème 2025 HORS MODULATION
CAT. 1 Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés (hors périmètre REP DEEE)	Equipements	Vélo Musculaire (hors Jouet)	Sup 1000€ (prix 1ère MSM)	ASLve01	14,620 €/unité	12,921 €/unité	27,540 €/unité	27,540 €/unité	31,030 €/unité
			Sup 400€ et inf 1000€ (prix 1ère MSM)	ASLve02	16,200 €/unité	5,270 €/unité	10,640 €/unité	10,640 €/unité	11,590 €/unité
			Sup 200€ et inf 400€ (prix 1ère MSM)	ASLve03	3,700 €/unité	3,145 €/unité	5,610 €/unité	5,610 €/unité	6,111 €/unité
			Sup à 100€ et inf à 200 € (prix 1ère MSM)	ASLve041	2,430 €/unité	2,066 €/unité	3,920 €/unité	3,920 €/unité	4,270 €/unité
	Engins de déplacement à roulettes (hors Jouet)	Trotinette Adulte ou sup. 4kg	Inf à 100€ (prix 1ère MSM)	ASLved02	2,430 €/unité	2,066 €/unité	2,350 €/unité	2,350 €/unité	2,560 €/unité
			Trotinette Enfant ou inf. 4kg	ASLvedp1	0,950 €/unité	0,808 €/unité	1,430 €/unité	1,430 €/unité	1,558 €/unité
			Trotinette Adulte ou sup. 4kg	ASLledp2	1,440 €/unité	1,224 €/unité	2,160 €/unité	2,160 €/unité	2,383 €/unité
			Roller	ASLledp3	0,470 €/unité	0,400 €/unité	0,710 €/unité	0,710 €/unité	0,773 €/unité
	Accessoires Pièces détachées dont Composants de vélo et d'engins de déplacement à	Autres de composition matière divers	Skateboard	ASLsedp4	0,550 €/unité	0,502 €/unité	0,850 €/unité	0,850 €/unité	0,969 €/unité
			D à 0,2kg	ASLacc1	0,060 €/unité	0,051 €/unité	0,090 €/unité	0,090 €/unité	0,098 €/unité
			Sup 0,2 & inf. 0,5kg	ASLacc2	0,150 €/unité	0,128 €/unité	0,230 €/unité	0,230 €/unité	0,251 €/unité
			>= 0,5kg & inf. 1kg	ASLacc3	0,300 €/unité	0,255 €/unité	0,450 €/unité	0,450 €/unité	0,490 €/unité
			>= 1kg & inf. 3kg	ASLacc4	0,910 €/unité	0,774 €/unité	1,370 €/unité	1,370 €/unité	1,492 €/unité
			>= 3kg & inf. 5kg	ASLacc5	1,520 €/unité	1,292 €/unité	2,280 €/unité	2,280 €/unité	2,484 €/unité
Composants de vélo et d'engins de déplacement à	autres "multimatières"	>= 5kg	ASLacc6	2,130 €/unité	1,811 €/unité	3,200 €/unité	3,200 €/unité	3,488 €/unité	
		D à 0,2kg	ASL1me1	0,060 €/unité	0,051 €/unité	0,090 €/unité	0,090 €/unité	0,098 €/unité	
			sup 0,2 & inf. 0,5kg	ASL1me2	0,140 €/unité	0,119 €/unité	0,210 €/unité	0,210 €/unité	0,229 €/unité

BARÈME ASL 2023 ECOMODULÉ

CATÉGORIE	SOUS CATÉGORIE	FAMILLE	SOUS FAMILLE (matériau dominant par proportion massique)	Code Barème	BARÈME 2023 (unité de vente) HORS MODULÉ	CRITÈRE 1 DISPONIBILITE PIÈCES DETACHEES ANS	CRITÈRE 2 DELAI PIÈCES DETACHEES	CRITÈRE 3 intégration matières recyclées	CRITÈRE 1+2 +3	CRITÈRE 1+3	CRITÈRE 2+3
CAT. 1 Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés	Equipements	Vélo Musculaire (hors Jouet)	Sup 1000€ (prix 1ère MSM)	ASLve01	27,54 €/unité						
			Sup 400€ et inf. 1000€ (prix 1ère MSM)	ASLve02	10,64 €/unité						
			Sup 200€ et inf. 400€ (prix 1ère MSM)	ASLve03	5,61 €/unité						
			Inf. 200€ (prix 1ère MSM) - sup à 100€ et inf à 200 €	ASLve041 ASLve042	3,92 €/unité						
	Engins de déplacement à roulettes (hors Jouet)	Trotinette Enfant ou inf. 4kg	Inf à 100€	ASLved02	2,35 €/unité						
			Trotinette Enfant ou inf. 4kg	ASLvedp1	1,43 €/unité	1,28 €/unité	1,57 €/unité		1,43 €/unité		
			Trotinette Adulte ou sup. 4kg	ASLledp2	2,16 €/unité	1,94 €/unité	2,38 €/unité		2,16 €/unité		
			Roller	ASLledp3	0,71 €/unité						
	Accessoires Pièces détachées dont Composants de vélo et d'engins de déplacement à roulettes (durée de vie > 1an)	Autres de composition matière divers	Skateboard	ASLsedp4	0,88 €/unité						
			D à 0,2kg	ASLacc1	0,09 €/unité						

BARÈME ASL SIMPLIFIÉ 2022, 2023 & 2024

CATÉGORIE	SOUS CATÉGORIE	FAMILLE	DÉTAIL	BARÈME 2022 SIMPLIFIÉ (unité de vente)	BARÈME 2023 SIMPLIFIÉ (unité de vente)	BARÈME 2024 SIMPLIFIÉ (unité de vente)	PROJET BARÈME 2025 SIMPLIFIÉ (unité de vente)
CAT. 1 Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés (hors périmètre REP DEEE)	Equipements	Vélo Musculaire	Sup 1000€ (prix 1ère MSM)	15,00 €/unité	35,00 €/unité	36,00 €/unité	41,00 €/unité
			Sup 400€ et inf 1000€ (prix 1ère MSM)	8,00 €/unité	14,00 €/unité	14,00 €/unité	16,00 €/unité
			Sup 200€ et inf 400€ (prix 1ère MSM)	5,00 €/unité	8,00 €/unité	8,00 €/unité	9,00 €/unité
			inf 200€ (prix 1ère MSM)	4,00 €/unité	7,00 €/unité	7,00 €/unité	8,00 €/unité
	Engins de déplacement à roulettes	Trotinette, Roller, Skateboard, autres EDP Enfant ou inf 4kg	Trotinette Enfant ou inf. 4kg	2,00 €/unité	7,00 €/unité	7,00 €/unité	8,00 €/unité
			Trotinette Adulte ou sup. 4kg	2,00 €/unité	7,00 €/unité	7,00 €/unité	8,00 €/unité
			Roller	2,00 €/unité	3,00 €/unité	3,00 €/unité	3,00 €/unité
			Skateboard	0,30 €/unité	0,40 €/unité	0,40 €/unité	0,50 €/unité
	Accessoires Pièces détachées dont Composants de vélo et d'engins de déplacement à roulettes	Autres de composition matière divers	Cadre, amortisseur, pédales, pédalier, chaîne, dérailleurs, manette de vitesse, selle, tige de selle, collier de selle, câbles, freins, moyeu, roue	2,00 €/unité	3,00 €/unité	3,00 €/unité	3,00 €/unité
			Pneus, pompes à main, écarteur de jante, rétroviseur, extension de guidon, siège bébé, antivol, pompes à pied	0,30 €/unité	0,40 €/unité	0,40 €/unité	0,50 €/unité
			Pneu & Chambre à air	0,30 €/unité	0,40 €/unité	0,40 €/unité	0,50 €/unité

BARÈME ASL FORFAITAIRE SIMPLIFIÉ - ADAPTE DÉTAILLANT 2022 + 2023

Equipements	Informations à renseigner par l'acheteur				Informations à renseigner par l'acheteur			
	Ess contribution forfaitaire unitaire 2022 en €	Ess contribution forfaitaire unitaire 2022 en % du CA	Nombre d'unités vendues en 2022 dans la catégorie Champs non gris à compléter <= 5	Montant éco-contribution ASL 2022	Ess contribution forfaitaire unitaire 2023 en €	Ess contribution forfaitaire unitaire 2023 en % du CA	Nombre d'unités vendues en 2023 dans la catégorie Champs non gris à compléter <= 5	Montant éco-contribution ASL 2023
Cycles et mobilités (ASL Cat 1)								
vélo > 1000€ (prix HT Ess MSM)	15,00			- €	35,00			- €
vélo > 400€ & <= 1000€ (prix HT Ess MSM)	8,00			- €	14,00			- €
vélo > 200€ & <= 400€ (prix HT Ess MSM)	5,00			- €	8,00			- €
vélo <= 200€ (prix HT Ess MSM)	4,00			- €	7,00			- €
Engins de déplacement à roulettes	2,00			- €	7,00			- €
Accessoires, pièces détachées, composants de vélo et d'engins de déplacement à roulettes, dont press et chambre à air		1,5%		- €		1,5%		- €
Total catégorie 1				- €				- €
Autres Articles de sport (ASL)								
GROS MATIÈRE (liste plus page): trampoline, appareils de musculation, tentes, voiles voileuses, autres voiles, parapentes, parachute, table de billard, coque, glaces, chariot de golf, buts et parois, poids et ballons, glacières, canot, kayak et ballons, glacières, canot, kayak	4,00			- €	4,00			- €
EQUIPEMENT MONTAGNE/RAV (Raquettes, Chaussures de ski, chaussures à crampons, raquettes à neige, patins à glace)	1,00			- €	1,00			- €
SKI (hors fixation) / SKI/NOUVEAU (hors fixation) / SKI/RAV/NAUTIQUE	1,00			- €	1,00			- €
COMBINAISONS néoprène	1,50			- €	1,50			- €
SPR (Embruns, cordes, manivelles, manivelles)	0,50			- €	0,50			- €
RAQUETTE TENNIS, RAQUETTE, CLUBS DE GOLF, BATTERIES	0,50			- €	0,50			- €
MATIÈRES DE PÊCHE (canots, matériel, appâts) hors consommables	1,00			- €	1,00			- €
CONSUMABLES, ACCESSOIRES ET AUTRES PRODUITS NON DÉFINIS CI-DESSUS (hors douilles de chasse et de sport)		1,5%		- €		1,5%		- €
Total catégorie 2				- €				- €
Total Cat 1 + Cat 2				- €				- €
Minimum de facturation				75,00 €				75,00 €
Montant facturé				25,00 €				25,00 €



La gouvernance de la filière ASL a validé les barèmes 2024. voici ce qui va changer à partir de 2024 :

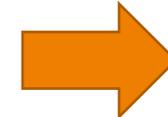
→ **CAT 1 Cycles & mobilité** : Les barèmes 2024 demeurent inchangés par rapport au barème 2023.

→ **CAT 2 : Autres Articles de Sport et de loisirs et de plein air**

•Objectifs de collecte 2024 = 20 000 T (vs 7000 en 2023).



•Objectifs de réemploi et de préparation à la réutilisation 2024 = 3600 T (vs 1000 T en 2023)



Afin de mener à bien ces activités opérationnelles et de les financer, les barèmes 2024 vont augmenter de 45% par rapport à 2023

à l'exception des cas suivants :

- Blocs & Prises d'escalades > 5 kg
- Palets bretons et jeux d'extérieurs en bois (pour tout article qui contient plus de 70% de bois)
- Matériel d'équitation en cuir
- Les cartouches de chasse et tir sportif

[Tous les barèmes disponibles ici](#)



BARÈME 2025

Barème stable en 2025 sans augmentation pour l'ensemble des
ASL :

→ CAT 1

→ CAT 2



Obligation d'affichage de l'infotri Triman sur les ASL
Retrouvez toutes les informations ici

campagne de communication national par les pouvoirs publics

CET ARTICLE SE TRIE



Exemple pour un article de sport et loisirs générique (vélo, skate, palmes, planche de surf, paddle, raquette, ballon, trampoline...)

CET ARTICLE SE TRIE



Exemple pour un gros ASL : table de ping-pong, table de billard...

CET ARTICLE SE TRIE



Exemple pour un équipement de protection individuelle (casque, genouillères, gilets de sauvetage, masque de ski...)

LES DOUILLES USAGÉES SE TRIENT



Exemple pour un équipement de « chasse et tir sportif »

Publication site web Ecologic et Info adhérents

Fin délai mise en œuvre par Producteurs



Démarrage mise en œuvre par Producteurs

Fin écoulement stock des Producteurs sans InfoTri



AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL SUR LA RECYCLABILITÉ

→ **Obligation de la loi AGE***

→ **SEUL** les metteurs en marché avec un CA > 20 M € et des MSM >10 000 unités /an sont concernés en 2024

→ CA > 10 M € et des MSM >10 000 unités / an à partir de 2025

→ Retrouvez informations, **trame et guide** sur [notre site internet](#)

L'essentiel

1. La recyclabilité s'entend comme la capacité technique à être recyclé. Le décret d'application de la loi a défini 5 critères pour caractériser la recyclabilité d'un produit ainsi que des QCE (Qualités et Caractéristiques Environnementales) : **voir ci-après l'extrait du décret n°2022-748** ou [consulter le décret ici](#)

2. Ce que vous devez afficher sur l'étiquette ou la fiche produit dépend donc de ces 5 critères. Les mentions à afficher sont les suivantes :

1. soit aucune mention, si le produit ne répond pas à au moins un des 5 critères de recyclabilité
2. soit mention "produit majoritairement recyclable", si le produit est recyclable à plus de 50%
3. soit mention "produit entièrement recyclable", si le produit est recyclable à plus de 95%

⚠ Attention : Conformément à l'article L.541-9-5 du Code de l'environnement, les metteurs en marché qui ne seront pas en conformité avec leurs obligations légales encourent une sanction administrative.



2

MODULATION



MODULATION : LES OBLIGATIONS DES ÉCO-ORGANISMES

Conformément aux exigences de la loi AGECL, Ecologic doit proposer des primes et des pénalités basées sur des critères de performance environnementale pertinents couvrant les critères suivants :

Disponibilité des pièces détachées

•janvier 2023

Incorporation de matière recyclé

•janvier 2023

Recyclabilité

•janvier 2025

Durabilité

•Janvier 2026

- Proposées en CPP pour avis puis au ministère
- Lancement de la modulation en 2023 sur des produits ciblés puis extension en 2024

*Art R541-99 et L 541-10-3



LIGNES DIRECTRICES

5 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Incitativité

Le dispositif proposé devra renforcer l'amplitude globale des modulations et gagner en lisibilité pour encourager davantage les Producteurs à adopter des pratiques vertueuses.

Cohérence et simplification

Les critères de modulations devront être cohérents avec les référentiels existants (réglementations, normes) et avec les informations déjà suivies et communiquées aux consommateurs.

Stabilité

Le dispositif doit s'inscrire dans un temps long, tenant compte des cycles de vie des produits, et pouvoir être révisé pour intégrer les évolutions du marché et des réglementations, ou corriger les éventuels points faibles

Primes et pénalités

Le dispositif sera établi sur des primes pour allonger la durée d'usage des produits ou soutenir les débouchés de la filière, et des pénalités pour des produits plus coûteux / problématiques à gérer

Equité et équilibre

Les primes et pénalités devront être compensées à l'échelle de chaque catégorie de produits, afin d'éviter les financements croisés et maintenir le financement nécessaire



MODULATION THÈME 1 – DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES

CRITÈRES

CR 1.1 : Prime pour les produits dont les pièces détachées sont disponibles au delà de 10 ans

→ SI LA DOCUMENTATION INDIQUANT LA DÉMARCHE À SUIVRE POUR REMPLACER UNE PIÈCE DÉTACHÉE EST DISPONIBLE AU GRAND PUBLIC

CR 1.2 : Pénalité pour les produits dont les pièces détachées sont indisponibles sous 7 jours ouvrés

→ LE DÉLAI EST COMPTÉ COMME LA DURÉE MOYENNE, ENTRE LA SOLLICITATION DU REVENDEUR ENVERS LE PRODUCTEUR ET LA RÉCEPTION DE LA PIÈCE PAR LE REVENDEUR

Produits éligibles :

familles de produits bénéficient d'une liste de pièces détachées dans le cadre du projet de décret de la loi climat et résilience : rameurs, elliptiques, tables de tennis de table, trottinettes, tentes de loisir) + paddle nautique & panier de basket



MODULATION THÈME 2 - INTÉGRATION DE MATIÈRE PREMIÈRE RECYCLÉE

ASSIETTE DE CALCUL

- calcul de la part de matières recyclées sur la masse totale du produit

CRITÈRES

- **CR 2.1** PRIME POUR LES PRODUITS Incorporant des matières recyclées issues de post consommation
- **CR 2.2** PRIME POUR LES PRODUITS Incorporant des matières recyclées issues de post consommation et de pré-consommation* (issus d'une autre filière industrielle)

Produits éligibles :

Janvier 2023 : Tapis de sol, table de tennis de table. Produits **montagne** hiver (skis, Bâtons, Chaussures de ski, Casques de ski, Masque de ski, Snowboards, Fixations, Raquettes, Luges), Produits du **nautisme** (Canoë / Kayak gonflable, Canoë / Kayak rigide, Pagaies, Avirons, Rames/Pelles d'aviron, Rafts, Planches de surf en mousse, Planches de surf rigides, Planches de windsurf, Mats de windsurf, Wishbone de windsurf, Stand-up paddle gonflable, Stand-up paddle rigide, Planches de kite-surfs), **gilet** de sauvetage, **voile**, Ailes de kite-surfs, **tente** de loisir, **combi** néoprène

Janvier 2024 : vélos & EDP, ballons, bâtons de randonnée, sacs à dos



CRITÈRE INCORPORATION DE MATIÈRES RECYCLÉES

ENJEUX, DÉFINITIONS & CRITÈRES ACTUELS

Définitions du MPR pré-consommation (Norme EN 45557)

« Un matériau qui est récupéré et réutilisé au sein du même procédé qui l'a généré ne doit pas être pris en compte comme matériau « préconsommateur ».

Un matériau qui n'est pas récupéré et réutilisé au sein du même procédé qui l'a généré, et qui subit une préparation, doit être pris en compte comme matériau « préconsommateur ».

Enjeux

- Accompagner une dynamique d'économie circulaire : s'appuyer sur les **pratiques émergentes** d'incorporation de matière **pré + post conso** pour les **développer et supporter le développement** d'une incorporation de **post conso** seule.
- Eviter la fraude à coût administratif raisonnable : sélectionner les critères pour lesquels les **éléments de preuves** sont vérifiables à moindre coût administratif (répondant à une norme notamment).

Critères 2023 & 2024

- Les matières recyclées post-consommation et pré-consommation sont éligibles au critère, de façon indifférenciée en 2023, et différenciée en 2024
- En 2024, une amplitude plus incitative pour les matières recyclées post consommation seule



AMPLITUDE DE LA MODULATION 2023 & 2024

2023

		Prime PCP 40%			Prime Pièces > 10 ans	Pénalité modulé Pièces > 7j	bonus cumulés max
		10%			10%	-10%	20%

2024

Prime PCP 10%	Prime PCP 20%	Prime PCP 40%	Prime PC 10%	Prime PC 20%	Prime Pièces > 10 ans	Pénalité modulé Pièces > 7j	bonus cumulés max
5%	10%	20%	10%	20%	10%	-10%	30%

Abréviations

MPR : matière première recyclée

PCP : pré et post conso

PC : post conso seul



EVOLUTION DES SEUILS & AMPLITUDES 2025 À 2027

Critère incorporation de matières recyclées

En attente confirmation PP

Prime pour l'incorporation de matière recyclées (MPR) => proposition d'amplitude compensant une partie des coûts d'achat de matière recyclées plastiques, en se concentrant sur les matières accessibles sur le marché à court terme. Prise en compte du MPR pré-consommation et post-consommation.

- **Suppression des seuils de MPR**
- **Evolution de l'amplitude** pour les ASL à contenu principalement plastique (Tapis de sol, skis, Chaussures de ski, Casques de ski, Masque de ski, Snowboards, Raquettes, Luges, Canoë / Kayak gonflable, Canoë / Kayak rigide, Rafts, Planches de surf en mousse, Planches de windsurf, Stand-up paddle gonflable, Planches de kite-surfs, gilet de sauvetage, voile, Ailes de kite-surfs, tente de loisir, sacs à dos), modulation pour Polyéthylène, Polypropylène, Polyamides issues de MPR, rapportées au % de chacune des résines concernées dans le produit

=> Pour valoriser le différentiel perçu entre pré et post conso :

- **Pour les produits incorporant de la MPR issue de post consommation seule en boucle fermée = 540 €/t de MPR**
- **Ou Pour les produits incorporant de la MPR issue de post consommation seule = 450 €/t de MPR**
- **Ou Pour les produits incorporant de la MPR issue de pré et de post consommation seule = 220 €/t de MPR**

Exemple : kayak pesant 28kg, comprenant 70% de PEHD (le PEHD étant 15% MPR pré+post conso/75% vierge) et 0,1% de PA (le PA étant 10% MPR pré+post conso/90% vierge) = $28\text{kg} \times 70\% \times 15\% \times 0,300\text{€} + 28\text{kg} \times 0,1\% \times 10\% \times 0,300\text{€} \Rightarrow$ prime = 1,72€ versus barème neutre 2,465 €

Rappel : Le bonus ne pouvant dépasser le montant de la contribution hors fonds



Rappels éléments de preuve => justificatifs plastiques recyclés : Recyclclass, UL2809, Plastica Seconda Vita, IPC/LNE niveau 2, EuCertPlast, ISCC

CRITERE ECOMODULATION RECYCLABILITE

<p>Critère:</p> <p>Scope 1 : Le produit est recyclable à moins de 50%: malus</p>	<p>Périmètre*:</p> <p>Poids/haltères, vélo d'appt, machines/ banc de muscu, marches de step, cordes à sauter lestées, cage/but de foot, chaussures de ski, trampolines, trottinettes, skate, luges, bâtons de randonnée, raquette à neige</p>	<p>Amplitude:</p> <p>+ 10% de la contribution</p>	<p>Mode de preuve:</p> <p>A la déclaration: /</p>
<p>Scope 2 : Le produit est recyclable à plus de 50%/ plus de 95%: bonus</p>	<p>Tables de tennis de table, baby-foot, tables de billard, cibles de fléchettes, palmes, rollers, casque (ski, vélo, escalade),chaussures de ski ENFANT</p>	<p>-10% de la contribution si > 50% recyclable -50% si > 95% recyclable</p>	<p>Sur demande: page web QCE si existante</p> <p>En audit: BOM/calcul de recyclabilité</p>

*Les deux périmètres sont distincts, est défini en fonction de la recyclabilité intrinsèque par type de produits. Par défaut, la contribution la plus défavorable est appliquée.



3

PLAN DE PRÉVENTION & D'ÉCO- CONCEPTION

PLAN DE PRÉVENTION ET ÉCO-CONCEPTION

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, dite **loi AGEC**, impose aux metteurs sur le marché la rédaction **d'un plan de prévention et d'éco-conception (PPE)**.

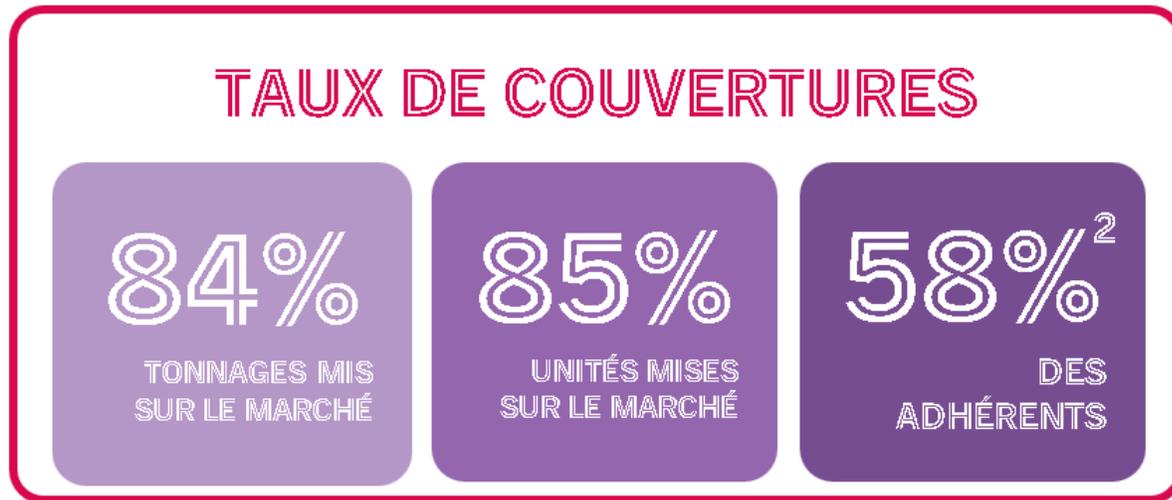
Conformément à l'obligation issue de l'article 72 de la Loi AGEC et l'article L. 541-10-12 du Code de l'environnement, les producteurs sont tenus **de réaliser un plan quinquennal** comportant des données relatives à la **réduction et le réemploi, l'origine des matières premières, la consommation de matière recyclée et la recyclabilité**.

Ce plan est à réviser tous les 5 ans et à transmettre à votre éco organisme pour chacune des filières pour lesquelles vous êtes éligibles. **Chaque éco-organisme est tenu de publier tous les 3 ans, une synthèse, accessible au public**, des plans de ses adhérents, après présentation à son Comité des parties prenantes dans le cadre de l'article R. 541-101.

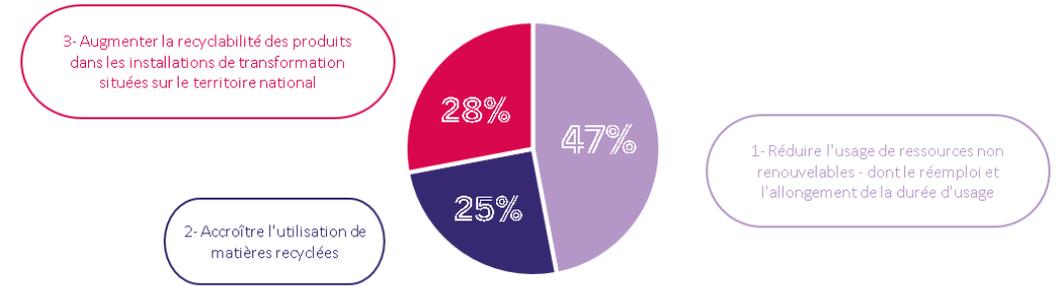


PLAN DE PRÉVENTION ET ÉCO-CONCEPTION

ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS



RÉPARTITION DES ACTIONS PROPOSÉES PAR THÉMATIQUES DANS LES PPE

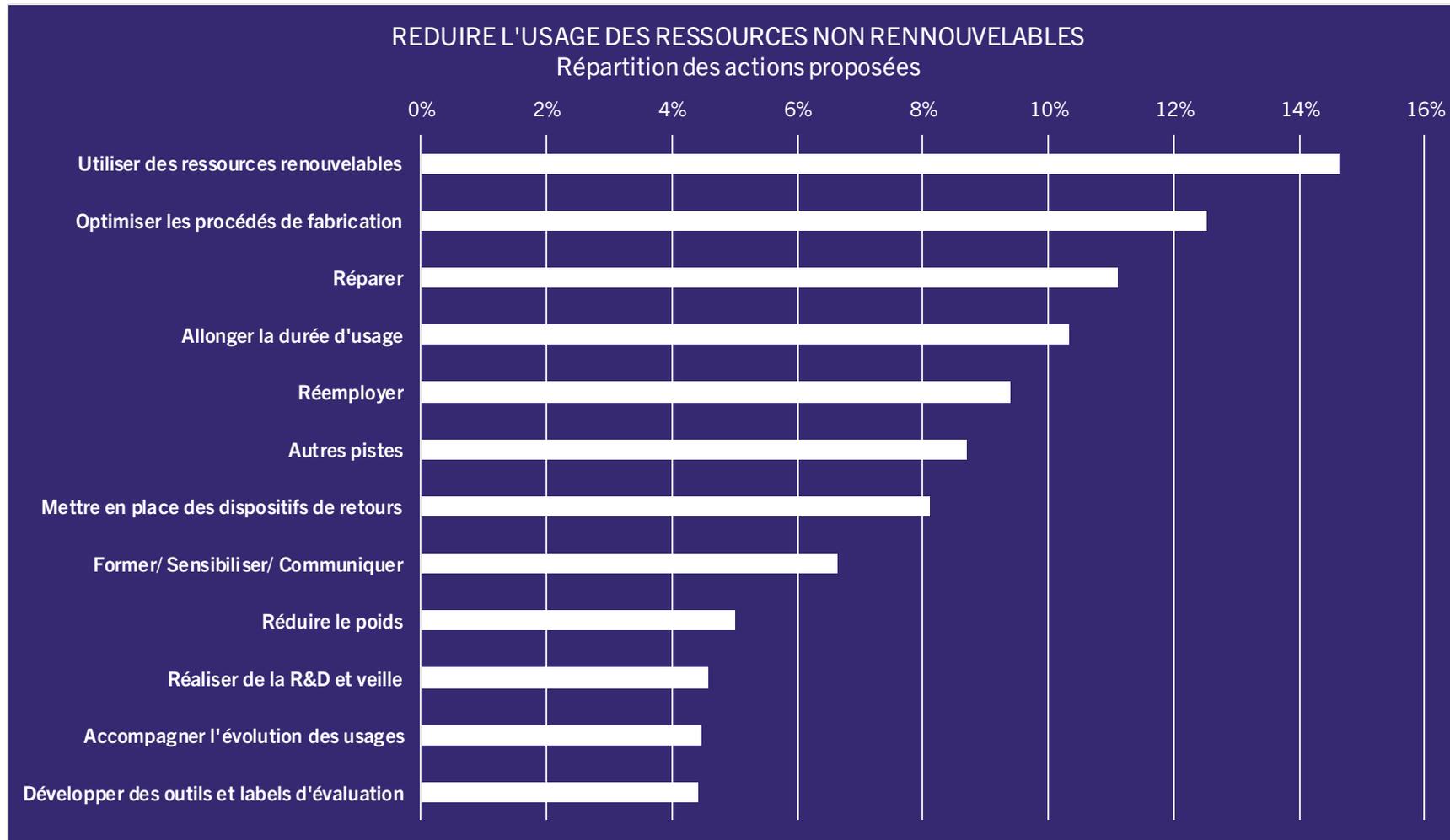


RÉPARTITION DES LEVIERS OPTIONNELS UTILISÉS



PLAN DE PRÉVENTION ET ÉCO-CONCEPTION

ASL – RÉDUCTION DES RESSOURCES NON RENOUVELABLES



REPARER 11%

- Déploiement de SAV
- Mise à disposition des pièces détachées
- Informer les consommateurs sur la réparabilité des produits
- Partager la documentation nécessaire à la réparation

OPTIMISER LES PROCESS DE FABRICATION 13%

- Optimiser la logistique autour de la conception / livraison des produits
- Réemployer les chutes de production
- Mise en place d'outil de pilotage de la consommation des ressources

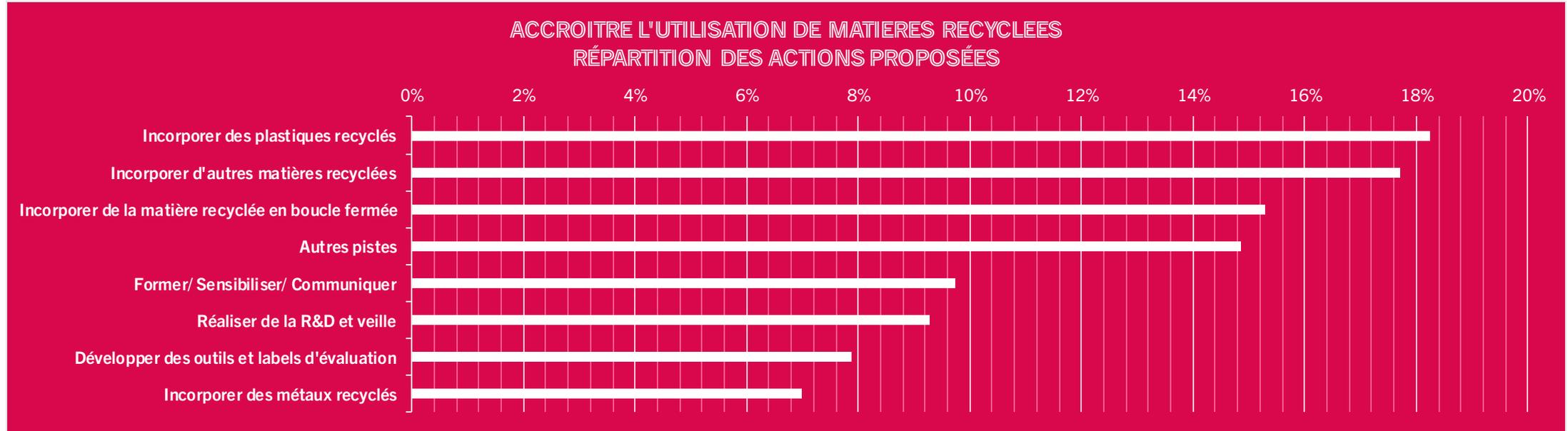
UTILISER DES RESSOURCES RENOUVELABLES 15%

- Réviser les exigences dans les cahiers des charges
- Lister les fournisseurs « responsables »
- Réduire le nombre de matières employées dans les produits et spécifiquement les matières non-renouvelables



PLAN DE PRÉVENTION ET ÉCO-CONCEPTION

ASL – UTILISATION DE MATIÈRE RECYCLÉE

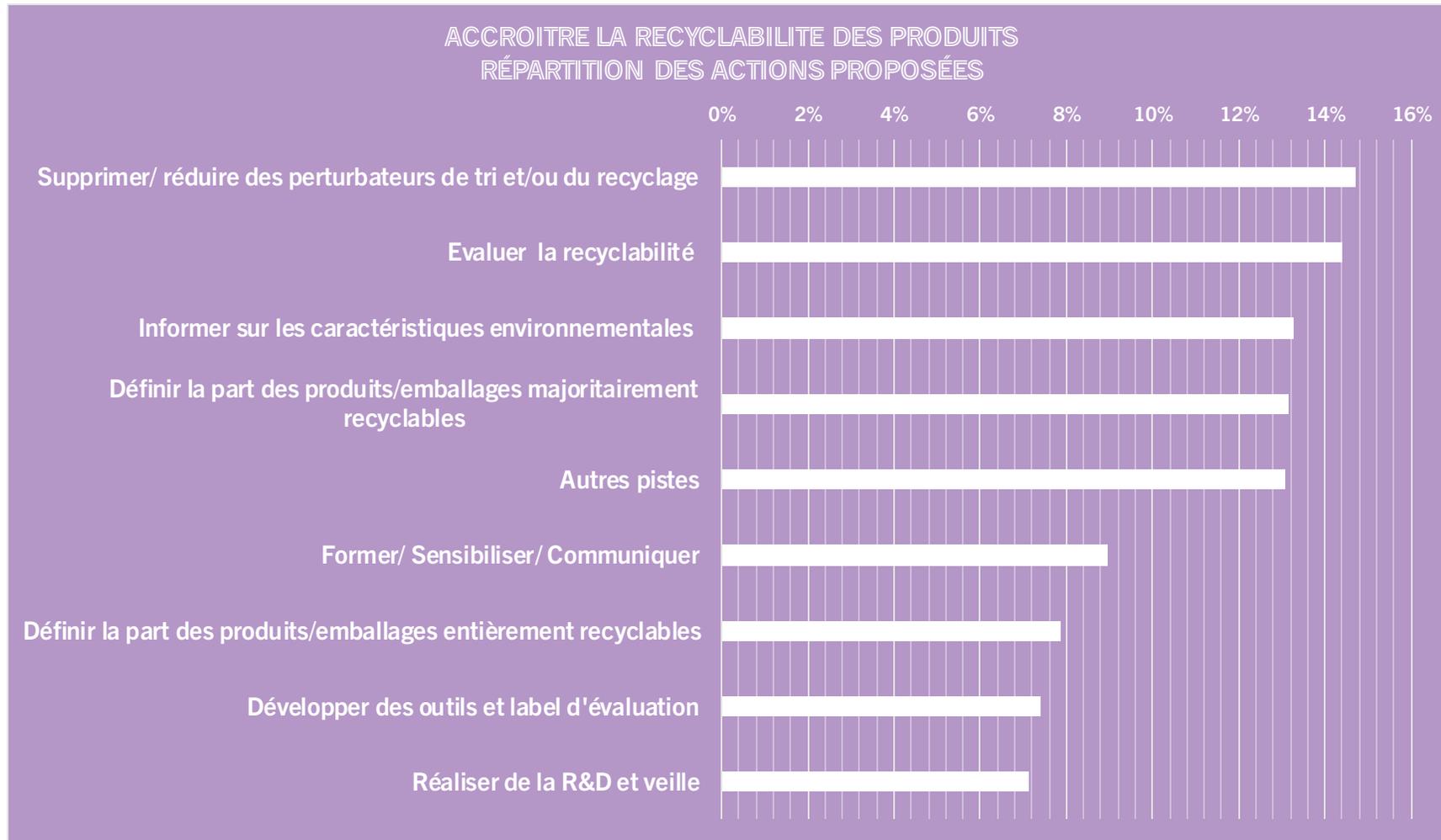


- Piloter sa stratégie achat / conduire des audits / inclure des exigences d'incorporation de matières premières de recyclage
- Engager des partenariats avec les recycleurs
- Mieux connaître la composition des produits
- Promouvoir l'utilisation de matières recyclées



PLAN DE PRÉVENTION ET ÉCO-CONCEPTION

ASL – AUGMENTATION DE LA RECYCLABILITÉ



15%
SUPPRIMER / RÉDUIRE LES PERTURBATEURS AU RECYCLAGE

- Identifier les perturbateurs au recyclage
- Créer des partenariats avec les recycleurs
- Réduire le nombre de liaisons irréversibles

14%
ÉVALUER LA RECYCLABILITE

- Assurer la séparabilité des équipements
- Suppression des plastiques comprenant des RFB
- Employer les outils d'évaluation mis à disposition par les éco-organismes

13%
INFORMER LES CONSOMMATEURS

- Afficher les informations de recyclage sur les produits



4

CONSTRUIRE
UNE FILIÈRE
CIRCULAIRE :
OPPORTUNITÉS

Pour les donateurs

- Cartographie des acteurs locaux du réemploi
- Procédure simple et intuitive
- Collecte gratuite
- Choix du bénéficiaire
- Certificats de cession
- Traçabilité
- Outils d'analyse

Lancement de notre plateforme destiné à développer le réemploi sur le site : <https://www.e-reemploi.eco/>



LE FONDS RÉPARATION : LABEL BONUS REPAR

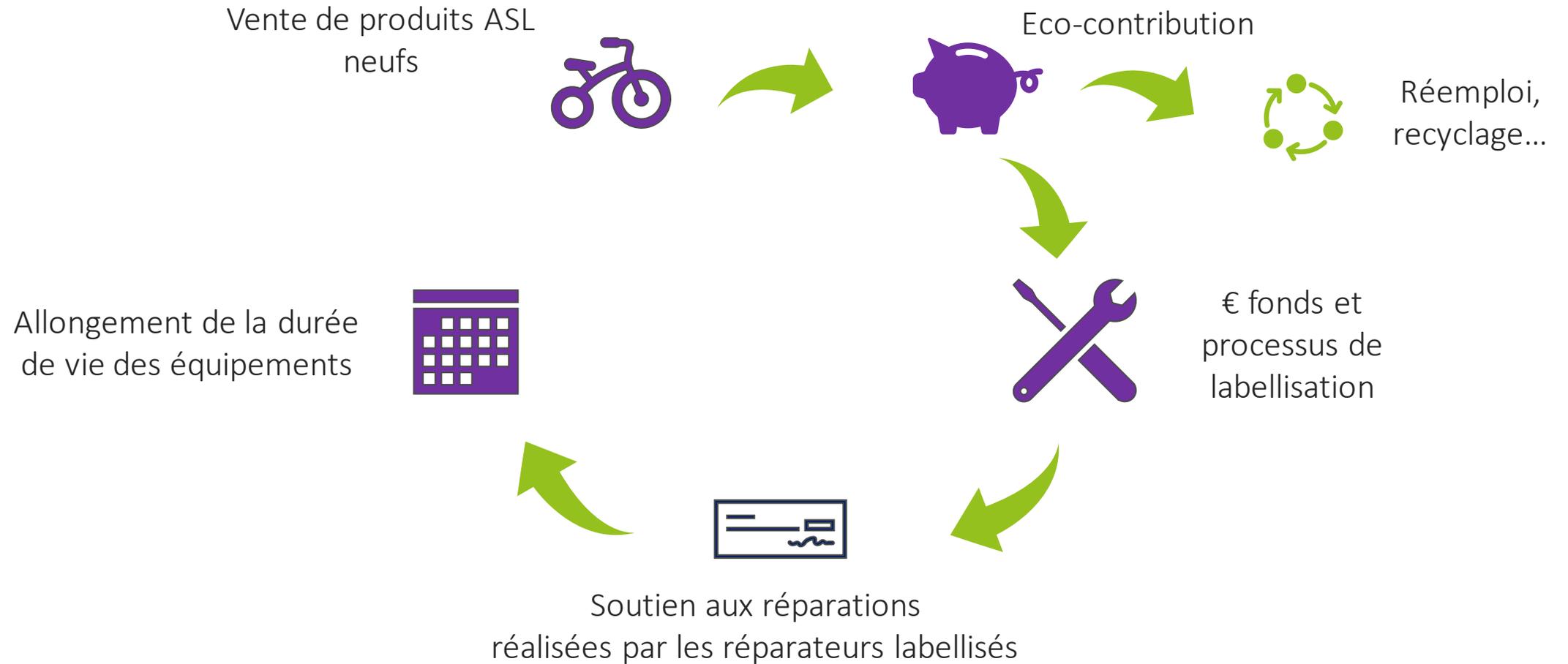


Créé par la [loi du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (**AGEC**), qui vise l'allongement de la durée d'usage des produits.

Montant du fonds en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cycles et équipements de déplacement personnel	3,5	7	10,5	14	17,5	21
Autres articles de pratique sportive et activités plein air	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total M€	6,3	12,1	17,8	23,5	29,3	21,6



FONCTIONNEMENT DU FONDS RÉPARATION ASL



CRITÈRES DE LABELLISATION DES RÉPARATEURS

- **Identification** établissement (existence légale)
- **Proximité** géographique (<50 km, exception pour cas particuliers)
- Exigences **environnementales** (conformité amont/aval)
- **Ancienneté** d'activité réparateur (>12 mois)
- **Qualification** (resp. atelier avec qualification reconnue) ou **expérience** (2 ans réparateurs)
- **Information** du consommateur (exigences label, montant, modalité)
- **Garantie** de la réparation (3 mois)
- **Reporting** des indicateurs de la réparation

Vous proposez des services de réparation aux consommateurs ? Labelisez votre entreprise [sur notre page internet](#)



MODALITÉS D'USAGE DU FONDS RÉPARATION

Catégorie 1

- **Forfait de 15€ pour les réparations > 65€ puis forfait de 30€ pour les réparations > 120 €**
- **Spécificités fiche métier cycle :**
 - Formation reconnue par France compétence
 - Sensibilisation au marquage

La labélisation inclue également la réparation des Vélos à Assistance Electrique

Catégorie 2

- **Forfait de 10€ pour les réparations >40€ TTC**
- **Liste de produits éligibles en 2023 :** combinaisons en néoprène, stand up paddle, kayaks, chaussons d'escalade, sacs à dos, tentes, couvertures pour chevaux.
- **Spécificités fiche métier :**
 - Formation éligible pour les ressemeleurs de chaussons d'escalade
 - Pour les autres ASL : éligibilités sur base de liste de matériel nécessaire



DISPOSITIF PRODUCTEUR ACTEUR

Dispositif visant à soutenir financièrement les actions d'économie circulaire menés par les adhérents Ecologic.



Vous avez des projets sur la fin de vie de vos ASL? Contactez-nous à l'adresse hschuhmann@ecologic-france.com



5

LA FILIÈRE SUR LE TERRAIN

ENTREZ DANS L'ARRRÈNE

ECOLOGIC EN TOURNÉE AVEC LA FLAMME OLYMPIQUE

Tournée nationale de 50 dates avec les équipes du relai de la flamme

10 000 personnes sur chaque site, dont des sportifs, des élus, des responsables associatifs

Campagne presse locale et nationale



LA GRANDE COLLECTE DU SPORT

LE SPORT, GRANDE CAUSE NATIONALE 2024



- La Grande Collecte du Sport est une **opération événementielle** à destination du grand public qui se déroulera partout en France entre **le 21 mars et le 30 avril**
- Durant un mois, les citoyens seront **incités à donner leurs ASL usagés en les déposant dans un point de collecte partenaires** en vue d'une gestion responsable de leur fin d'usage ou de vie (réemploi, recyclage...).
- Cette opération inédite sera organisée dans tous les réseaux de points de collecte **par Ecologic**, avec l'appui de l'USC.
- Elle bénéficiera d'un **soutien au plus haut niveau** dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024.
- Elle sera clôturée par une **séquence publique et médiatisée** communiquant les résultats de cette collecte et le devenir des produits collectés.



COLLECTE FIN DE SAISON ÉTÉ

OBJECTIF 170 POINTS DE COLLECTE EN 2024 (VS 42 EN 2023)

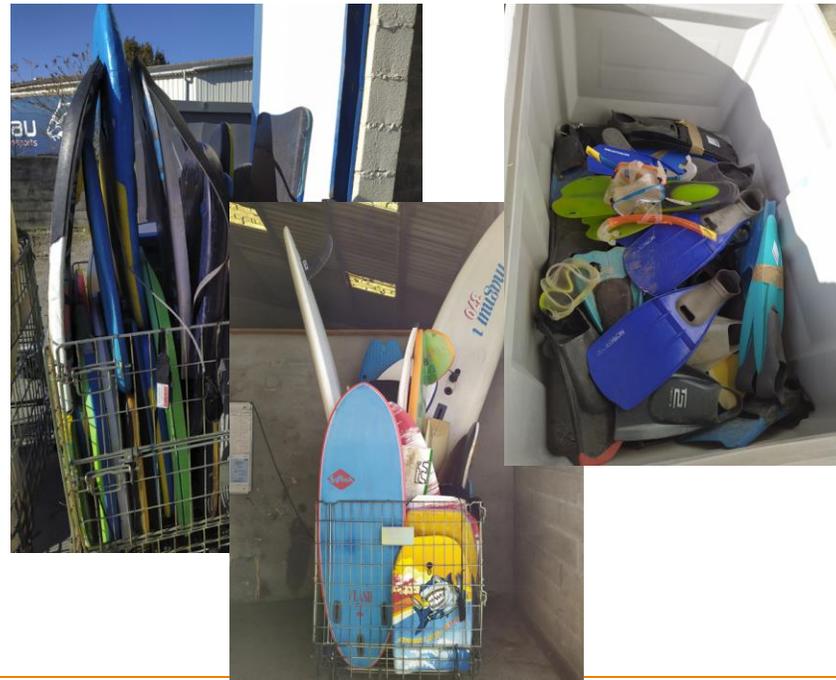
Embarcations nautiques

- de moins de 2,5 m (dont annexes sans moteur)
- Toute les tailles : kayaks, canoë, avirons



Tous les autres matériels pour les activités nautiques (hors textiles)

Planches (paddle, surf, kite, wake ...), combinaison néoprène, palme, tuba, masque...



Dont les équipements de protection individuelle : gilet, casque...



COLLECTE FIN DE SAISON MONTAGNE

Collecte de fin de saison montagne
11/03 – 11/05/2024

- Renforcement de la signalétique (chez les loueurs, sur les points de collecte)
- Renforcement de l'implication dans le cadre de la Grande Collecte du Sport
- Cartographie des points de collecte pour les pros avec possibilité de télécharger un bon de dépôt
- 79 points de collecte en station sur tous les domaines (vs (42 en 2023)
- 200 t en 2024 (vs 165t en 2023). Don via e-réemploi de 2 t de matériel



EcoLogic



Que deviennent les casques déposés en point de collecte ? : <https://youtu.be/Xa1zUC51zi0>
Que deviennent vos Articles de Sport et de Loisirs d'hiver ? : <https://youtu.be/QNg5-CFF1LQ>
<https://www.ecologic-france.com/ecologic/filiere-asl/collecte-fin-de-saison-hiver.html>

> Retombées presse : France bleu région et national

A venir => Préparation de la campagne de fin de saison mer



FILIÈRE ASL EN IMAGES

EcoLogic Diffusion de l'étude réparation cycle

Comment prolonger la durée de vie de son vélo ?

Alors qu'un arrêté ministériel vient de fixer les montants annuels des fonds réparation dédiés aux cycles (environ 40 millions d'euros/an en cumulé), l'éco-organisme EcoLogic chargé de mettre en œuvre ce dispositif étudie la réparation près de la loi ASL, publie une étude (08 décembre 2023) pour mieux comprendre les comportements des Français vis-à-vis de la réparation des vélos tout en proposant des axes pour la développer.

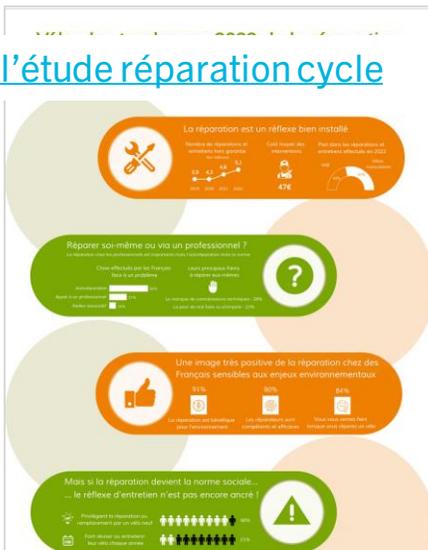
L'étude, réalisée sur 7 mois par ODOXA-MORINGA auprès de 3 500 Français, montre notamment que, si le réflexe d'auto-réparation et de réparation chez un professionnel est bien ancré (94% des cyclistes interrogés), il n'y a pas aujourd'hui en France de réflexe d'auto-entretien ou d'entretien-révision annuelle chez un professionnel (seuls 21% des cyclistes interrogés), qui pourtant augmenterait la durée de vie du vélo en France.

- Comment inciter dès lors les Français à adopter un réflexe à la fois d'auto-entretien de leur vélo ou d'entretien-révision annuelle chez un professionnel ?
- Comment aider également les réparateurs de vélos à structurer et renforcer l'offre de réparation en France ?

Un système mutualiste
Les cyclistes qui achètent un vélo neuf (musculaire ou à assistance électrique) paient une éco-contribution dont une part viendrait alimenter les fonds, permettant aux cyclistes qui font réparer leur vélo auprès d'un professionnel labellisé de bénéficier du bonus réparation.

Les grands enseignements de l'étude d'EcoLogic

- La réparation est un réflexe bien installé. Elle connaît une forte augmentation, de 32%, entre 2019 et 2022, passant de 3,9 à 5,3 millions. 90 % des répondants considèrent désormais que « réparer ou faire réparer est mieux que de remplacer ».
- Les Français sont sensibles aux enjeux environnementaux. 91% des cyclistes interrogés estiment la réparation de leur vélo bénéfique pour l'environnement.
- La réparation bénéficie d'une image très positive. 90% des cyclistes estiment les réparateurs compétents et efficaces.
- Le réflexe d'entretien-révision chez un professionnel reste à acquiescer. "seuls 21% des cyclistes interrogés" ont déclaré avoir "fait réviser leur vélo par un professionnel au cours de l'année 2022".
- Les acteurs de la réparation décrivent un gisement d'emplois dans leur secteur.



Réunion CRESS Bretagne/ess/ecologic dédié à la filière ASL



APRÈS CHAQUE TIR, VISEZ LA DEUXIÈME CIBLE

Visez juste et recyclez vos douilles vides usagées dans les bacs adaptés pour préserver la nature !

- 1 Tirer
- 2 Ramasser
- 3 Recycler

En savoir plus !

EcoLogic SNAFAM

LES DOUILLES USAGÉES SE TRIENT

STRUCTURE DE PROTECTOR

RECYCLAGE

www.fairedesdechets.fr



Collecte en magasin nautisme



Réemploi cycle en ESS



FILIÈRE ASL EN IMAGES



<https://www.e-reemploi.eco/>



<https://www.ecologic-france.com/professionnels/activites-de-collecte-dons/appel-projets-ess.html>



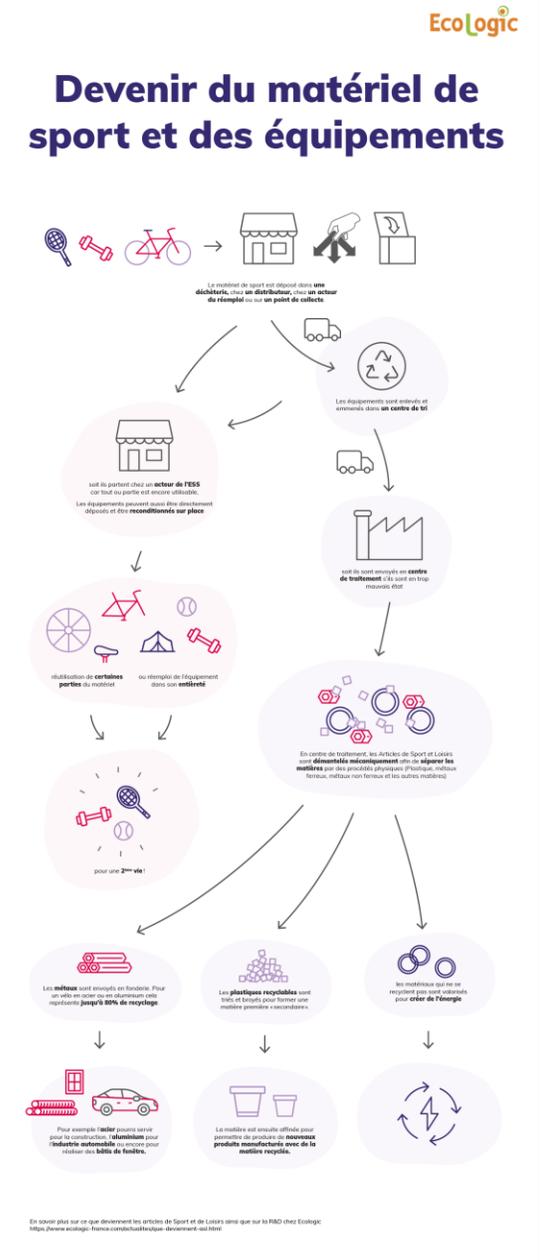
Meubles de collecte des douilles de chasse
déployés en magasin



Collecte en déchèterie



Collecte fin de saison été



Infographie « que deviennent les ASL »



FILIÈRE ASL EN IMAGES



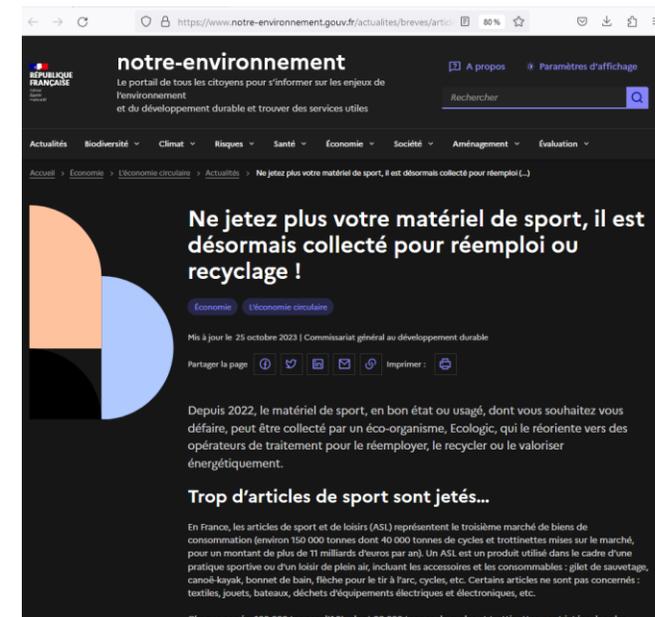
Rencontre des collectivités et Mouvements sportifs sur le stand Ecologic- SMCL



Annnonce de la Ministre des Sports et JOP Amélie Oudéa-Castera de la Grande Collecte Nationale – Salon des Maires et des Collectivités Locales



Conférence Sports & Territoires – SMCL



CGDD - [Portail Notre Environnement](https://www.notre-environnement.gouv.fr) – Sensibilisation au don et au recyclage des ASL

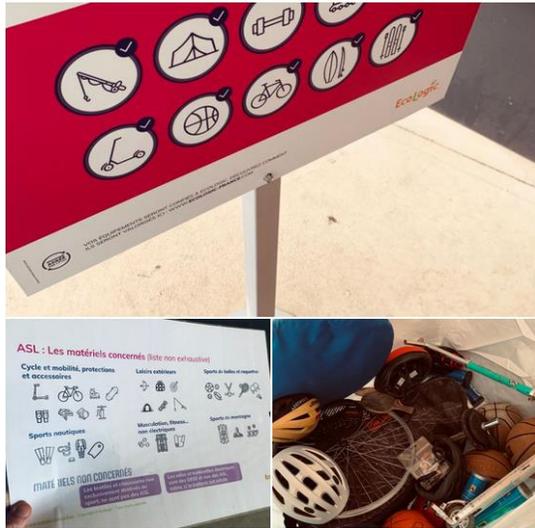


Jeu [Mission Eco'Sportive](#) du CNOSE



FILIÈRE ASL EN IMAGES

Zone ASL déchèterie



Réemploi en ESS



Congrès des matériaux polymères



Collecte de planche à voiles sur lieu de pratique



Salon Sport Achat

Collecte fin de saison Montagne



FILIÈRE ASL EN IMAGES



Affiche Label BonusRépar



Préparation collecte fin de saison montagne



Réemploi ESS



Espace collecte & 2nde vie en magasin



Zone ASL déchèterie



Annonce presse & articles Information producteurs et distributeurs



FILIERE ASL EN VIDEO

Films en version courte 1 min et version longue 4 minutes



AU DELA DE L'IMPLICATION OPÉRATIONNELLE

LA COMMUNICATION, FACTEUR CLÉ DU SUCCÈS

Persuadé que la **communication de tous les acteurs** est primordiale pour garantir le succès du dispositif, Ecologic mobilise à différent niveau et propose des outils de communication adaptés.

Metteurs en marché d'Articles de Sport et Loisirs (fabricants et distributeurs)



UNION SPORT & CYCLE
UNION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT, DES LOISIRS, DU CYCLE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

Associations de protection environnementale



Acteurs du mouvement Sportif



MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Acteurs du tourisme et sport

FRANCE STATION NAUTIQUE

COLLECTIVITE et ses adhérents



Nous comptons sur **les collectivités et partenaires** pour utiliser les outils et relayer les messages auprès **des acteurs locaux de votre territoire** afin qu'ils soient incités à **gérer de manière plus responsable** leur matériel de sport en fin de vie.

Engagez votre service SPORT, votre office de tourisme, les écoles et clubs du territoire, les professionnels de l'hébergement et du loisirs....



PARTICIPEZ À LA FILIÈRE

Vos actions	Pour vous	Pour vos clients
Des ASL hors d'usage ?	Bénéficiez de la collecte gratuite d'Ecologic	Dirigez vos clients vers la liste des points de collecte : Liste des points de collecte
Des ASL en état ?	Donnez-les à une ESS : https://www.e-reemploi.eco/	Incitez vos clients à donner ce qu'ils n'utilisent plus
Des ASL à faire réparer ?	Vous avez un service de réparation ? Demandez votre label sur notre page internet	Informez vos clients qu'ils peuvent avoir des aides pour réparer leurs ASL
Des ASL recyclables ou réparables ?	Devenez Producteurs / Acteurs et bénéficiaire de soutiens financiers	Communiquez à vos clients sur vos actions sur la fin de vie des ASL
Des ASL qui répondent à des critères de performance environnementale ?	Participez au GT sur l'éco modulation : producteurs-nouvellesfilieres@ecologic-france.com	Vos clients bénéficieront d'une contribution allégée pour les ASL qui répondent à ces critères
Des Projets de R&D ?	Répondez à notre Appel à Projet en R&D sur notre page internet	Commercialisez des produits qui répondent aux enjeux environnementaux

Suivez Ecologic [Sur LinkedIn](#) et restez informés:





QUESTIONS DIVERSES

MERCI